



LNT LIGUE NATIONALE
DE TOUCH RUGBY

SUPERTOUCHE 2023/2024

Règlement

Date	Version	Commentaire
31/03/24	4	Modification de la définition des Secteurs (point A.53) suivant CA TF du 06 décembre 2023. Ajout des points H, I et J dans la partie "Autres points de règlements" suivant CA TF du 06 mars 2024.

Le SuperTouch est le Championnat de France adulte des clubs de Touch (anciennement CFCT) et est composé :

- de 3 catégories : Mixtes, Hommes et Femmes
- d'une ou plusieurs divisions selon les catégories.

Au titre de la saison 2023/2024, les divisions et catégories sont :

- Elite Mixte
- Elite Hommes
- National Mixtes
- National Hommes
- Régional Mixtes (en remplacement de Développement)
- Régional Hommes (en remplacement de Développement)
- Elite Femmes

Chacune des divisions a des dispositions propres qui font l'objet de ce règlement. Certains points sont communs à toutes les divisions ; d'autres sont spécifiques et sont indiqués dans le chapitre correspondant à la division concernée.

Table des matières

I Calendrier	5
II Accueil d'une journée de Championnat de France	5
REGLEMENT SPORTIF	7
Préambule	8
DIVISION ÉLITE ET NATIONAL (MIXTES ET HOMMES)	9
A Règles communes	10
A.1 Éligibilité des joueuses et joueurs	10
A.2 Engagement de l'équipe	10
A.3 Arbitrage	10
A.4 Doublons	11
A.5 Barème	11
B Catégorie Mixtes	12
B.1 Formule sportive Elite Mixtes	12
B.2 Formule sportive National Mixtes	14
B.3 Descentes et montées	16
C Catégorie Hommes	16
C.1 Formule sportive Elite Hommes	16
C.2 Formule sportive National Hommes	17
C.3 Descentes et montées	18
DIVISIONS REGIONAL (MIXTES ET HOMMES)	20
A Règles communes	21
A.1 Éligibilité des joueuses et joueurs	21
A.2 Engagement de l'équipe	21
A.3 Arbitrage	21
A.4 Doublons	22
A.5 Phases de qualification	23
A.6 Phases finales	24
B. Règle spécifique Hommes	25
C. Descentes et montées	25
DIVISION ELITE FEMMES	27
1. Éligibilité des joueuses et joueurs	28
2. Engagement de l'équipe	28

3. Arbitrage	28
4. Doublons	28
5. Formule sportive	28
5.1 Phase de qualifications	28
5.2 Phase finale	29
AUTRES POINTS DE REGLEMENT	30
A Renforts entre divisions	31
B Numéros de maillots	31
C Doublons phases finales du SuperTouch	31
D Mutations	31
E Refus de montée (catégorie Mixtes)	32
F Défection dans une catégorie	32
G Révision de choix de catégorie	32
RECOMPENSES INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES	33
A Trophée « Club de l'année »	34
B Récompenses individuelles	37
C Trophée "Arbitre du SuperTouch"	37
PROJECTIONS 2024/2025	38

I Calendrier

Le calendrier est défini par la Ligue Nationale de Touch (LNT) pour l'organisation des différentes rondes de championnat comme tel :

- Elite et National (Mixtes et Hommes) : 3 week-ends pour la phase régulière avec une rotation sur le samedi et le dimanche entre divisions Elite et National
- Développement (Mixtes et Hommes) : 1 week-end banalisé pour les qualifications de Ligue (mais chaque Ligue Régionale peut utiliser ou non cette date et/ou organiser un championnat sur la saison) + 1 week-end imposé pour les confrontations secteur
- 1 journée de qualifications pour les Femmes ******Changement majeur : 1 jour au lieu du week-end******
- 1 week-end pour l'organisation du SuperTouch (phases finales de chacune des divisions et catégories) : Femmes et Hommes le samedi, Mixtes le dimanche (par alternance avec la saison 2022/2023)

Le calendrier 2023/2024 des compétitions de la Ligue Nationale de Touch :

Divisions Elite et National : Mixtes et Hommes

J1 = 4/5 Novembre 2023

J2 = 2/3 Mars 2024

J3 = 4/5 Mai 2024

Division Elite Femmes : 6 Avril 2024

Régional Mixtes et Hommes :

- Week-end banalisé par TF = 27/28 Avril 2024 : les Ligues Régionales peuvent utiliser ce week-end ou pas, selon leur propre calendrier.
- Qualifications secteur = 25/26 Mai 2024. Ce week-end est par contre **imposé** puisque implique plusieurs secteurs.

SuperTouch Juniors = 1/2 Juin 2024 à Vichy

Phases finales du SuperTouch Adultes = 22/23 juin à Vichy ou autre lieu

II Accueil d'une journée de Championnat de France

Chaque club peut candidater à la réception d'une manche de Championnat Élite/National ou de Championnat Féminin voire éventuellement la phase finale du SuperTouch (Vichy étant pressenti pour accueillir cet événement pour quelques années). Pour ce faire, le club doit en faire la demande sur l'adresse mail lnntouchfrance.fr.

Pour les différentes rondes, la Direction de la LNT, pourra à sa discrétion désigner l'hôte de chacune d'entre elles tout en veillant à une répartition homogène dans la mesure du possible pour une question d'équité sur les déplacements.

Un club qui organisera une manche de championnat Élite/National devra le faire en fonction du cahier des charges du SuperTouch dont :

- la possibilité d'accueillir les équipes le samedi et le dimanche.
- un minimum de 3 terrains en herbe tracés ou à défaut en synthétique (si possible tracés).
Les terrains en herbe seront privilégiés.
- une équipe de bénévoles sur le week-end
- une liste d'hébergement aux alentours

Les 2 catégories des divisions Élite et National seront regroupées sur un même site le même week-end.

Un club organisateur pourra organiser une buvette, fournir un repas sportif le midi (7 euros max, une formule sportive : sandwich + dessert + barre de céréales (facultatif) à 6 euros étant fortement recommandée), une soirée avec repas etc... et tous les bénéfices de ces prestations lui reviendront.

Pour les phases finales du SuperTouch, 3 terrains minimum (4 idéalement) seront nécessaires.

REGLEMENT SPORTIF

Préambule

La Fédération Internationale de Touch (FIT) n'interdisant pas à un licencié d'être affilié à plusieurs NTO (National Touch Organisation = fédération nationale) et le licencié n'ayant pas besoin d'être résident d'un NTO pour en être membre, il est possible pour un expatrié ou joueur étranger licencié également à Touch France de participer au SuperTouch avec un club.

Toutefois, la Direction de la LNT sera vigilante sur les abus potentiels : le ou la licencié.e expatrié.e doit avoir un lien antérieur à la saison avec le club dont l'équipe est engagée afin d'éviter l'usage « mercenaire » des expatriés et joueurs étrangers. Dans le cas contraire, la Direction de la LNT se réserve le droit d'interdire la participation au championnat du ou de la licencié.e concerné.e.

Aucun licencié sous le coup d'une sanction émanant de Touch France ou d'un autre NTO ne peut participer au SuperTouch, que ce soit en qualité de joueur, d'arbitre, de coach ou de membre du staff.

Dans les différentes divisions, une distinction est faite entre arbitres internationaux et les autres arbitres. Sont déclarés internationaux les arbitres qui ont pris part à au moins une compétition organisée par la FIT ou l'EFT parmi les suivants :

- European Club Championship (Elche, décembre 2022)
- Atlantic Cup (Nottingham, juillet 2023)
- Euros (Vichy, Août 2023)
- NTS 2023

La Direction de la LNT se réserve le droit de modifier les formules indiquées dans le règlement dans le cas de forfait dans une division sur une journée ou de manque d'équipes dans une division

DIVISION ÉLITE ET NATIONAL (MIXTES ET HOMMES)

A Règles communes

Un club ne peut avoir qu'une seule équipe dans la même division (le club A ne peut pas avoir par exemple deux équipes en Élite Hommes) mais peut avoir une équipe dans chacune des divisions (le club A peut avoir une équipe en Élite Mixtes, une équipe en Élite Hommes et une équipe en National Mixtes).

A.1 Éligibilité des joueuses et joueurs

Tout.e licencié.e Touch France né.e avant le 01/01/2009 peut participer dans les divisions Élite et National.

A.2 Engagement de l'équipe

Pour valider la participation au championnat Élite ou National, le club doit adresser à Touch France un chèque de caution de 400 € par équipe avant le 15 Octobre 2023 et engager sa ou ses équipe.s dans iClub au moins 2 semaines avant le début du championnat.

Le chèque de caution ne sera pas encaissé sauf dans le cas du forfait de l'équipe sur une journée.

A.3 Arbitrage

Chaque équipe doit fournir un arbitre plein-temps sur chaque week-end de SuperTouch où elle est engagée. L'arbitre doit répondre au niveau minimal requis selon la division jouée par l'équipe. Pour l'Elite et le National le niveau minimal est L2 théorique. L'arbitre doit être licencié dans le club qu'il représente.

A.31 Quota clubs

Un club n'ayant qu'une équipe dans les divisions Élite et/ou National devra fournir un arbitre plein-temps, cet arbitre pouvant être pris parmi les arbitres internationaux (voir définition page 8).

Un club ayant deux équipes ou plus en Élite et/ou National devra fournir 1 arbitre plein-temps par équipe mais ne pourra avoir qu'un seul arbitre international dans son quota.

Par défaut l'arbitre doit être présent, chaque week-end, le jour où évolue son équipe (le jour Elite pour un équipe Elite, le jour National pour une équipe en National).

Il est cependant toléré les points suivants :

- Un club ayant deux équipes peut fournir un seul arbitre plein-temps si une de ses équipes est en Élite et l'autre en National. L'arbitre officiera alors sur le samedi et le dimanche sans jouer.
- Il est autorisé pour une équipe donnée, de s'accorder avec une équipe évoluant dans l'autre division afin d'intervertir leur jour d'obligation (l'équipe E en Elite arbitre le jour National et l'équipe N en National arbitre le jour Elite). Cet arrangement est à la responsabilité des équipes concernées (E et N) et doit être porté à la connaissance de la direction de l'arbitrage chaque week-end (l'arrangement n'est présumé effectif que sur un week-end). Ceci implique que même en cas d'arrangement, l'équipe doit fournir un arbitre chaque week-end (l'arrangement ne peut être que l'équipe E fournisse 2 arbitres le week-end 1 et aucun le week-end 2 et que l'équipe N n'en fournisse aucun le week-end 1 et 2 le week-end 2)

- Un club créé il y a moins de 2 ans (soit à partir de 2021/2022) ou ayant 2 équipes ou plus en Élite et/ou National pourra emprunter à un autre club un arbitre (hors international) répondant au minimum demandé dans la division avec l'aide de son Directeur Technique Régional de l'Arbitrage.

A.32 Quotas Ligues Régionales

Chaque Ligue Régionale participera à l'effort d'arbitrage, quel que soit le nombre de clubs engagés en Élite et ou National de son périmètre.

Touch Aquitaine, Touch Auvergne-Rhône-Alpes, Touch Grand Est, Touch Île-de-France, Touch Occitanie, Touch Ouest et Touch Provence fourniront un arbitre plein temps pour les deux divisions Élite et 1 arbitre plein-temps pour les deux divisions National sur chaque journée. Touch Hauts de France en cours de création sera dispensée pour sa première année d'existence.

Les arbitres Ligue devront répondre comme pour les clubs au niveau minimal requis à savoir, L2 théorique. Il est cependant toléré que ce soit le même arbitre entre le samedi et le dimanche.

A.4 Doublons

Un club ayant plusieurs équipes en Élite et National Mixtes et/ou Hommes a la possibilité **entre chaque journée** de déplacer :

- jusqu'à 2 joueurs (hommes ou femmes) d'un effectif à un autre, sans être limité à la même catégorie pour les hommes et limité à la catégorie Mixtes pour les joueuses.
- les joueurs ou joueuses peuvent différer entre les journées (pas d'obligation que ce soit toujours les mêmes)

La limite est fixée à 2 par équipe avec un nombre maximum de 4 joueurs ou joueuses par club et par journée. Il n'est pas possible d'utiliser cette règle entre le samedi et le dimanche de la même journée.

Les différentes possibilités sont :

- Élite Mixtes vers Élite Hommes et inversement (joueurs hommes)
- National Mixtes vers National Hommes et inversement (joueurs hommes)
- National Mixtes vers Élite Hommes et inversement (joueurs hommes)
- National Mixtes vers Élite Mixtes et inversement (joueurs femmes et/ou hommes)

Toute équipe dépassant le quota autorisé par la Ligue Nationale de Touch verra tous ses résultats annulés et une rétrogradation automatique en Développement la saison suivante.

A.5 Barème

En Élite et National, le nombre de points attribué pour chaque match sera calqué sur ce qui se fait au niveau international :

- 3 points pour une victoire
- 2 points pour un match nul
- 1 point pour une défaite
- 0 point pour un forfait *

(*) le forfait général pour non déplacement en Élite ou National (Mixtes ou Hommes) déclenchera l'encaissement du chèque de caution de 400 € par Touch France.

Ce barème pourra être revu et différencié en fonction des divisions lors des prochaines saisons.

B Catégorie Mixtes

B.1 Formule sportive Elite Mixtes

Au début du championnat, les équipes sont classées selon le classement du SuperTouch 2023 puis selon le classement général provisoire à l'issue de chaque journée.

Pour la saison 2023/2024, les clubs Elite Mixtes sont :

Elite Mixtes
SMH Blues
Free Touch
Hurricanes
Toulouse Touch
Volcanic Touch
Belettes Touch Rugby
ASPTT Clermont Ouisti'Touch
TR91 (<i>Champion National Mixtes 2022/2023</i>)

B.11 Phase régulière

Le championnat Élite Mixtes se joue en 3 dates. A chaque journée, les équipes seront divisées en deux poules.

A la J1, les poules sont ainsi composées, suite à tirage au sort :

Poule Elite A	Poule Elite B
SMH Blues	Free Touch
Hurricanes	Toulouse Touch
Belettes Touch Rugby	Volcanic Touch
TR91	ASPTT Clermont Ouisti'Touch

Chaque équipe rencontrera dans la journée les trois équipes de sa poule et un classement sera établi à la fin de ces rencontres.

Elles seront suivies par un match opposant le 1^{er} de la poule A au 1^{er} de la poule B, le 2^{ème} de la poule A au 2^{ème} de la poule B, etc... Ces matchs devant impérativement désigner un vainqueur.

Chaque équipe fera donc 4 matchs de 2*15 min par journée pour un temps de jeu total de 120 minutes par journée.

D'une journée à l'autre et dans la mesure du possible, les poules seront remaniées afin de ne pas avoir la possibilité d'obtenir la même confrontation finale que la journée précédente.

Ex : SMH Blues et Free Touch se rencontrent en fin de journée J1. A la J2, ces 2 équipes devront être versées dans la même poule afin de ne pas pouvoir se rencontrer de nouveau en fin de journée.

La formule sportive pourra être revue en cas de moins d'équipes présentes que prévu.

NOTA : Si avant le début de saison, la division devait passer à 7 équipes, alors la formule championnat classique s'appliquerait avec 12 matchs à jouer sur 3 journées soit 4 matchs de 2*15 min par journée.

B.111 Classement journée

A la fin de chaque journée, un certain nombre de points « journées » seront donnés aux équipes présentes en fonction de leur place sur la journée :

	Championnat 8 équipes
Équipe 1 ^{ère}	18 pts
Équipe 2 ^{ème}	14 pts
Équipe 3 ^{ème}	12 pts
Équipe 4 ^{ème}	10 pts
Équipe 5 ^{ème}	8 pts
Équipe 6 ^{ème}	6 pts
Équipe 7 ^{ème}	4 pts
Équipe 8 ^{ème}	2 pts

Si sur une journée, une (ou plusieurs) équipe(s) ne se déplace(nt) pas, le barème reste quand même le même sauf pour les équipes non présentes. Les équipes qui auraient dû jouer cette équipe auront match gagné directement.

Ex : l'équipe E ne se déplace pas, le nombre de points attribués sera alors :

1^{er} 18 pts

2^{ème} 14 pts

3^{ème} 12 pts

4^{ème} 10 pts

5^{ème} 8 pts

6^{ème} 6 pts

7^{ème} 4 pts

8^{ème} 0 pt (Equipe E)

B.112 Classement général

Afin de déterminer dans chaque division le classement général (à l'issue d'une journée ou à la fin de la phase régulière), les équipes seront classées selon la somme du nombre de points de chaque journée acquies pour chacune d'entre elles.

B.113: Égalité

B.113.1 : Cas dans une journée

Afin de départager au sein d'une poule des équipes ayant le même nombre de points, le choix se fera sur les critères suivants et dans cet ordre jusqu'à trouver un critère discriminant :

- Le plus grand nombre de victoires
- Le résultat de la confrontation directe
- La plus grande différence entre le nombre d'essais marqués et concédés
- Le plus grand ratio entre : (le nombre d'essais marqués divisés par le nombre d'essais encaissés) x 100
- Le *goal-average* : moyenne d'essais marqués par match
- Le plus petit nombre de *sin bin*

Dans le cas où aucun des critères précédents ne permet de départager les équipes, la Direction de la LNT procéderait alors à un tirage au sort.

B.113.2 : Cas du classement général

Ne s'applique qu'au classement général final. Si une égalité devait survenir au classement général avant la fin des 3 journées, cela a peu d'incidence puisque les poules sont remaniées.

Afin de départager au classement général final des équipes ayant le même nombre de points, le choix se fera sur les critères suivants et dans cet ordre jusqu'à trouver un critère discriminant :

- Le plus grand nombre de victoires sur l'ensemble des 3 journées
- Le résultat de la (ou des) confrontation(s) directe(s) sur l'ensemble des 3 journées
- La plus grande différence entre le nombre d'essais marqués et concédés sur les 3 journées
- Le plus grand ratio entre : (le nombre d'essais marqués sur les 3 journées divisés par le nombre d'essais encaissés sur les 3 journées) x 100
- Le *goal-average* : moyenne d'essais marqués par match, calculé sur l'ensemble des 3 journées
- Le plus petit nombre de *sin bin* sur l'ensemble des 3 journées.

Dans le cas où aucun des critères précédents ne permet de départager les équipes, la Direction de la LNT procéderait alors à un tirage au sort.

B.12 Phases finales

Les phases finales se dérouleront avec des matchs de 2*20 min avec des ½ finales.

Les 4 équipes les mieux placées au classement général à l'issue de la J3 joueront lors du SuperTouch 2024 les demi-finales suivantes :

Equipe 1 vs Equipe 4

Equipe 2 vs Equipe 3

L'équipe remportant la finale de la division sera déclarée Championne de France Elite Mixtes.

B.2 Formule sportive National Mixtes

Pour la saison 2023/2024, les clubs National Mixtes sont :

National Mixtes
Bordeaux Touch Rugby (<i>Relégué d'Elite Mixtes 2022/2023</i>)
Touch Grenoble
Touch Toulon
RT Tullins
As Strasbourg Touch
CanuTouch Lyon
Jacou Touch Montpellier
Touch Luby
Touch Voglans Savoie (<i>Champion Développement Mixtes 2022/2023</i>)
Les Manchots de Roubaix (<i>promu</i>)
Atlantique Touch Rochelais (<i>promu</i>)
Bresse Touch Club (<i>promu</i>)

B.21 Phase régulière

Au début du championnat, les équipes sont classées selon le classement du SuperTouch 2023 et sont réparties en deux poules A et B par tirage au sort.

Poule Nationale A	Poule Nationale B
Bordeaux Touch Rugby	Touch Grenoble
RT Tullins	Touch Toulon
As Strasbourg Touch	CanuTouch Lyon
Touch Luby	Jacou Touch Montpellier
Touch Voglans Savoie	Les Manchots de Roubaix
Bresse Touch Club	Atlantique Touch Rochelais

La division National se départagera au sein de chaque poule par une formule championnat soit 10 matchs répartis en 3 journée (une journée à 4 matchs de 2*15 min et deux journées à 3 matchs de 2*15 min).

Le classement général de chaque poule sera établi et mis à jour régulièrement tout au long de la saison.

B.22: Égalité

Afin de départager au sein d'une poule des équipes ayant le même nombre de points à l'issue des 3 journées, le choix se fera sur les critères suivants et dans cet ordre jusqu'à trouver un critère discriminant :

- Le plus grand nombre de victoires
- Le résultat cumulé de la confrontation directe aller/retour
- La plus grande différence entre le nombre d'essais marqués et concédés
- Le plus grand ratio entre : (le nombre d'essais marqués divisés par le nombre d'essais encaissés) x 100
- Le *goal-average* : moyenne d'essais marqués par match
- Le plus petit nombre de *sin bin*

Dans le cas où aucun des critères précédents ne permet de départager les équipes, la Direction de la LNT procéderait alors à un tirage au sort.

B.23 Phases finales

Les phases finales se dérouleront avec des matchs de 2*20 min avec des ½ finales.

Les 2 premières équipes de chaque poule de National Mixtes au classement général à l'issue de la J3 joueront lors du SuperTouch 2024 les demi-finales suivantes :

1er de la poule A vs 2ème de la poule B

2ème de la poule a vs 1er de la poule B

L'équipe remportant la finale de la division sera déclarée Championne de France National Mixtes.

B.3 Descentes et montées

B.31 Élite Mixtes <-->National Mixtes

En Élite Mixtes, les équipes terminant à la 7^{ème} et à la 8^{ème} place de la division descendront en National 1 Mixtes la saison suivante tandis que l'équipe Championne de France National Mixtes rejoindra la division Elite Mixtes en 2024/2025.

B.32 National Mixtes <-->National 2 Mixtes (nouvelle division)

En National Mixtes, les 3 dernières équipes de chaque poule descendront en National 2 Mixtes la saison suivante.

B.33 National Mixtes <--> Régional Mixtes

Aucune relégation n'est prévue vers le Régional Mixtes pour 2024/2025 car il sera créé une division intermédiaire : National 2 Mixtes.

La montée en National 2 Mixtes est soumise à candidature, avec priorité au Champion Régional Mixtes (voir chapitre Division Régional).

C Catégorie Hommes

C.1 Formule sportive Elite Hommes

Au début du championnat, les équipes sont classées selon le classement du SuperTouch 2023. Pour la saison 2023/2024, les clubs en Elite Hommes sont :

Élite Hommes
Touch Toulon (<i>Champion de France Élite Hommes 2022/2023</i>)
Touch Voglans Savoie
Touch Grenoble
Touch Roosters 91
Belettes Touch Rugby (<i>Champion de France National Hommes 2022/2023</i>)
Atlantique Touch Rochelais

C.11 Phase régulière

La division Elite se départagera par une formule championnat soit 10 matchs répartis en 3 journée (une journée à 4 matchs de 2*15 min et deux journées à 3 matchs de 2*15 min).

Le classement général de la division sera établi et mis à jour régulièrement tout au long de la saison.

C.12: Égalité

Afin de départager des équipes ayant le même nombre de points à l'issue des 3 journées, le choix se fera sur les critères suivants et dans cet ordre jusqu'à trouver un critère discriminant :

- Le plus grand nombre de victoires
- Le résultat cumulé de la confrontation directe aller/retour
- La plus grande différence entre le nombre d'essais marqués et concédés
- Le plus grand ratio entre : (le nombre d'essais marqués divisés par le nombre d'essais encaissés) x 100
- Le *goal-average* : moyenne d'essais marqués par match
- Le plus petit nombre de *sin bin*

Dans le cas où aucun des critères précédents ne permet de départager les équipes, la Direction de la LNT procéderait alors à un tirage au sort.

C.13 Phases finales

Les 4 équipes les mieux placées au classement général à l'issue de la J3 joueront lors du SuperTouch 2024 les demi-finales suivantes :

Equipe 1 vs Equipe 4

Equipe 2 vs Equipe 3

L'équipe remportant la finale de la division sera déclarée Championne de France Elite Hommes.

C.2 Formule sportive National Hommes

Au début du championnat, les équipes sont classées selon le classement du SuperTouch 2023. Pour la saison 2023/2024, les clubs en National Hommes sont :

National Hommes
USAR Touch - Ratafia d'Acigné
Toulouse Touch
Touch RCCN – St Egrève
Hurricanes
Touch Azur (<i>promu</i>)
Sau'Touch (<i>promu</i>)
Free Touch (<i>décision commission sportive SuperTouch</i>)

C.21 Phase régulière

La division National se départagera par une formule championnat soit 12 matchs répartis en 3 journées (3 journées à 4 matchs de 2*15 min).

Le classement général de la division sera établi et mis à jour régulièrement tout au long de la saison.

C.22: Égalité

Afin de départager des équipes ayant le même nombre de points à l'issue des 3 journées, le choix se fera sur les critères suivants et dans cet ordre jusqu'à trouver un critère discriminant :

- Le plus grand nombre de victoires
- Le résultat cumulé de la confrontation directe aller/retour
- La plus grande différence entre le nombre d'essais marqués et concédés
- Le plus grand ratio entre : (le nombre d'essais marqués divisés par le nombre d'essais encaissés) x 100
- Le *goal-average* : moyenne d'essais marqués par match
- Le plus petit nombre de *sin bin*

C.23 Phases finales

Les 4 équipes les mieux placées au classement général à l'issue de la J3 joueront lors du SuperTouch 2024 les demi-finales suivantes :

Equipe 1 vs Equipe 4

Equipe 2 vs Equipe 3

L'équipe remportant la finale de la division sera déclarée Championne de France Elite Hommes.

C.3 Descentes et montées

C.31 Élite Hommes <--> National Hommes

Le Champion de National Hommes sera promu en division Elite la saison suivante.

Aucune descente n'est prévue entre Élite Hommes et National Hommes.

C.32 National Hommes <--> Régional Hommes

La montée en National Hommes est soumise à candidature, avec priorité au Champion Régional Hommes (voir chapitre Division Régional).

Aucune relégation en division inférieure n'est prévue à partir de National Hommes pour la saison 2023/2024.

DIVISIONS REGIONAL (MIXTES ET HOMMES)

A Règles communes

La division Régional est répartie par Ligue Régionale et Secteur ; elle regroupe les équipes souhaitant faire de la compétition mais avec moins d'échéances et des déplacements plus sectorisés.

Un club présent en Élite et/ou en National peut tout à fait inscrire une équipe dans cette division et dans une ou les deux catégories.

L'inscription d'une équipe Régional Mixtes ou Régional Hommes sera faite selon le calendrier de la Ligue Régionale dont le club dépend mais ne pourra pas être plus tardive que le 31 décembre minuit de la saison en cours.

Un club ne peut avoir qu'une seule équipe jouant le championnat dans la même division (le club A ne peut pas avoir par exemple deux équipes en Régional Hommes) mais peut avoir une équipe dans chacune des divisions (le club A peut avoir une équipe en Régional Mixtes et une équipe en Régional Hommes).

Il n'est pas conseillé d'inscrire une équipe « fun » (qui ne joue pas la qualification) dans ces championnats ; toutefois, la LNT laisse toute latitude aux Ligues Régionales pour accepter ou non ces équipes « fun ».

A.1 Éligibilité des joueuses et joueurs

Tout.e licencié.e Touch France né.e avant le 01/01/2011 peut participer dans les divisions Développement, à l'exception des licencié.e.s engagé.e.s en Élite et/ou National.

A.2 Engagement de l'équipe

Pour valider la participation au championnat Régional, le club doit adresser à Touch France un chèque de caution de 200 € par équipe **et** engager sa ou ses équipe.s dans iClub au plus tard avant le 15 Janvier 2024.

Pour les Ligues Régionales qui débiteraient leur championnat Régional avant le mois de janvier, le chèque de caution et l'engagement dans iClub doit se faire au moins 2 semaines avant le début de championnat de la Ligue.

Le chèque de caution ne sera pas encaissé sauf dans le cas du forfait de l'équipe sur une journée.

A.3 Arbitrage

Chaque équipe engagée participe à l'arbitrage en fournissant un arbitre licencié dans le club. Les obligations minimales sont différenciées en fonction de la phase à laquelle participe le club.

Par exception, un club créé il y a moins de 2 ans (soit à partir de 2021/2022) pourra emprunter à un autre club un arbitre répondant au minimum demandé dans la division avec l'aide de son Directeur Technique Régional de l'Arbitrage.

Les arbitres liés aux équipes Régional peuvent être choisis parmi les arbitres internationaux **sur les phases Ligue et Secteur uniquement.**

Pour les phases de qualification Ligue Régionale, l'arbitre peut être soit un arbitre-joueur soit un arbitre plein-temps. Il est toléré le niveau L1 théorique, du moment que le DTRA (Directeur Technique Régional de l'Arbitrage) de la Ligue Régionale estime le niveau de l'arbitre suffisant.

Le Directeur Technique Régional de l'Arbitrage peut également décider de ne pas retenir dans sa sélection les arbitres mis à disposition par les clubs.

Pour la phase Secteur, l'équipe devra obligatoirement fournir un arbitre plein-temps L1 théorique minimum. Chaque Ligue devra fournir 1 arbitre supplémentaire afin de couvrir le besoin en arbitrage. Il est toléré qu'une Ligue fasse appel à un arbitre d'une autre Ligue dans la mesure où cela ne nuit pas à l'atteinte du quota de la ligue « prêteuse ».

Dans le cas d'une qualification aux phases finales, l'arbitre officiant pour l'équipe devra impérativement être **niveau L1 validé, plein-temps et ne pas faire partie des arbitres internationaux.**

A partir des qualifications Secteur, c'est le Directeur Technique National de l'Arbitrage qui convoque les arbitres pour chaque date. Celui-ci pourra cependant déléguer aux DTRA des 2 Ligues du secteur concerné la convocation des arbitres.

A.4 Doublons

Un club qui inscrit une équipe en Régional Mixtes et une équipe en Régional Hommes pourra faire doubler des hommes entre les deux catégories mais sous certaines conditions :

- le club doit identifier auprès de la Direction Administrative Régionale des Compétitions et Evènements son équipe principale. L'équipe principale est la seule à pouvoir fournir des doublons à la deuxième équipe Régional du club.

Exemple : un club inscrit une équipe Mixte et une équipe Hommes en Régional. S'il veut pouvoir utiliser des doublons, il annonce que son équipe principale est son équipe mixte et donc seule l'équipe hommes pourra être renforcée par ces doublons.

- dans la limite de 3 joueurs **identifiés au maximum 72h avant les matchs** auprès de la Direction Administrative Régionale des Compétitions et Evènements qui devra en référer immédiatement à la Direction de la LNT.

- **les doublons ne peuvent pas changer sur les phases de qualification (Ligue Régionale et Secteur)**

- jusqu'à concurrence de **10 joueurs maximum** sur la feuille de match (ex : une équipe à 8 joueurs sans doublons, elle ne pourra faire jouer que 2 doublons sur ce match)

- dans la limite d'un temps de jeu **par jour** ne pouvant excéder 120 min ; le temps de jeu est estimé par rapport aux feuilles de matchs sur lesquelles sont inscrits les doublons

Exemple 1 : Ligue où les qualifications Mixtes et Hommes sont le même jour.

*Un homme "doublon" est inscrit sur 3 feuilles de match Hommes en 2*15 min donc il ne pourra être porté que sur une seule feuille de match Mixtes en 2*15 min car cela lui fera 4 matchs de 2*15 au total soit 120 min sur la même journée.*

Exemple 2 : Ligue où les qualifications Mixtes et Hommes ne sont pas le même jour.

*Un homme "doublon" est inscrit sur 3 ou 4 feuilles de match Hommes en 2*15 min ; il pourra être porté sur 3 ou 4 matchs Mixtes en 2*15 min car il ne dépassera pas la durée de 120 min/jour.*

- cette disposition ne peut être applicable que sur les qualifications de Ligue Régionale et de Secteur

Si un club se qualifie dans une ou deux catégories, il est alors toléré que le club permute des joueurs de son équipe Hommes et de son équipe Mixtes pour le SuperTouch du moment que la liste définitive soit communiquée à la Direction de la LNT 1 semaine avant la compétition finale au plus tard.

A.5 Phases de qualification

Les matchs comptant pour la qualification en Régional se dérouleront en 2 x 15 minutes.

La qualification se jouera en 2 étapes :

- **Une qualification par Ligue Régionale (celle-ci devant exister ou en en cours de création avancée au 01/10/2023)**
- **Une qualification par secteur géographique**

A.51 Qualifications Ligue Régionale

Chaque Ligue décidera des modalités de qualification de ses clubs (tournoi sur une ou plusieurs étapes ou championnat qualificatif), tout en respectant un cahier des charges fourni par la Ligue Nationale de Touch.

La qualification Ligue permettra de qualifier un certain nombre d'équipes par catégorie et par Secteur : les qualifications par Secteur regrouperont 4 équipes maximum par catégorie.

Toutefois, une Ligue Régionale ayant moins de 4 équipes engagées dans une catégorie Régional ne pourra envoyer qu'une seule équipe en qualification Secteur. Seules les Ligues Régionales ayant au moins 4 équipes engagées dans les qualifications pourront envoyer deux équipes de leur périmètre à la qualification Secteur.

Note : si une Ligue Régionale n'a que 2 équipes engagées, deux matchs au moins doivent être organisés pour valider la participation des équipes et enregistrer leurs effectifs auprès de la Direction de la LNT.

A.52 Wild Card

A partir du moment où au moins une Ligue Régionale a 6 équipes engagées dans une catégorie, la Ligue Nationale de Touch délivrera un ou deux tickets pour les phases finales directement sans passer par la phase Secteur.

A.52.1 : 2 Ligues Régionales avec min 6 équipes engagées

Si 2 Ligues Régionales ont au moins 6 équipes inscrites aux qualifications dans la catégorie, l'équipe classée 1^{ère} dans chacune de ces deux Ligues sera qualifiée directement en ½ finale Régional.

Les autres Ligues devront passer par la phase Secteur ainsi que les équipes classées 2^{ème} et 3^{ème} des Ligues bénéficiaires de la *wild card*.

Nota :

Si plus de 2 Ligues ont au moins 6 équipes engagées dans la catégorie, le choix se fera sur les critères suivants et dans cet ordre jusqu'à trouver un critère discriminant entre les clubs classés 1^{er} de leur Ligue Régionale respective :

- Le plus grand nombre d'équipes inscrites dans la catégorie entre les Ligues concernées
- Le plus grand nombre de participations au SuperTouch (toutes divisions et catégories confondues) entre les clubs premiers de leur Ligue respective
- La plus forte ancienneté entre les clubs premiers de leur Ligue respective
- Le plus grand nombre de femmes au 31/08/2023 pour la catégorie Mixtes ou le plus grand nombre de joueurs de moins de 20 ans au 31/08/2023 pour la catégorie Hommes entre les clubs premiers de leur Ligue respective

Dans le cas où aucun des critères précédents ne permet de déterminer qui doit bénéficier de la wild card, la Direction de la LNT procéderait à un tirage au sort.

A.52.2 : Une seule Ligue concernée

Si une seule Ligue a au moins 6 équipes inscrites, seul le champion de cette Ligue bénéficiera directement de la *wild card* et sera qualifié directement en phases finales.

A.53 Qualifications Secteur

Les Secteurs 2023/2024 ont été définis au 10/07/2023 puis ont été modifiés suite au Conseil d'Administration de Touch France du 06 décembre 2023 (Touch Grand Est passe du secteur A au secteur D) :

Touch AuRA représentera **le secteur A**

Touch Provence avec Touch Occitanie représenteront **le secteur B**

Touch Aquitaine avec Touch Ouest représenteront **le secteur C**

Touch Hauts de France, Touch Ile de France et Touch Grand Est représenteront **le secteur D**

La formule de la qualification Secteur se fera uniquement sur le modèle Tournoi pour 4 équipes : chacune des équipes rencontrera les 3 autres en formule championnat.

Dans le cas d'un tournoi à 3 équipes, une triangulaire sera organisée et dans le cas extrême où seules deux équipes seraient présentes en Secteur, la qualification se jouera en 2 matchs.

Le vainqueur du tournoi Secteur se qualifie pour le SuperTouch 2023 Division Régional.

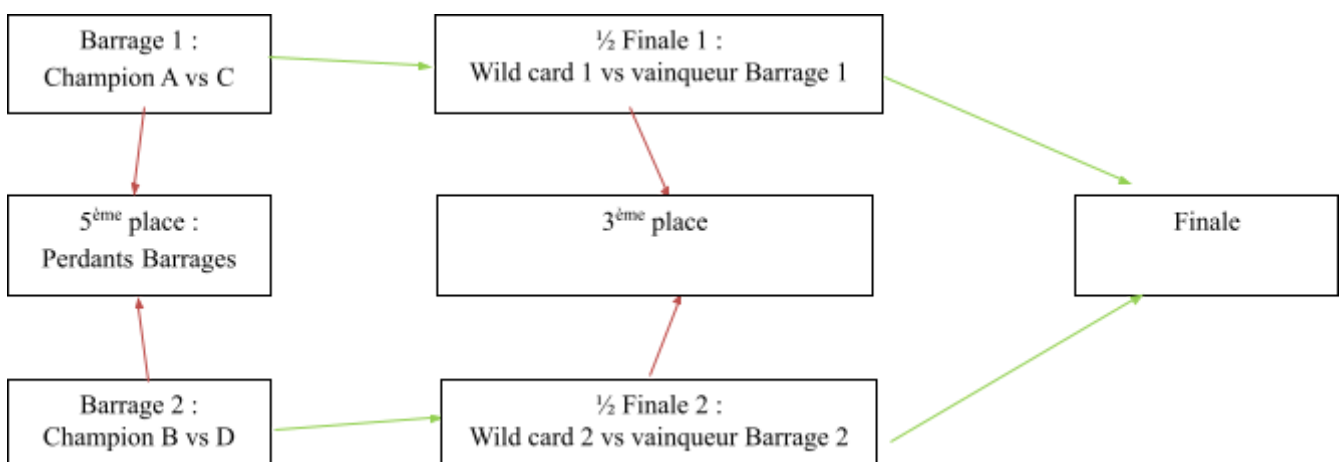
Dans le cas exceptionnel où un Secteur n'a pas d'équipes inscrites dans la catégorie, la LNT repêchera le deuxième du Secteur dont les Ligues Régionales étaient les plus fournies dans la catégorie en question, en dehors de celles concernées par une *wild card* éventuelle.

A.6 Phases finales

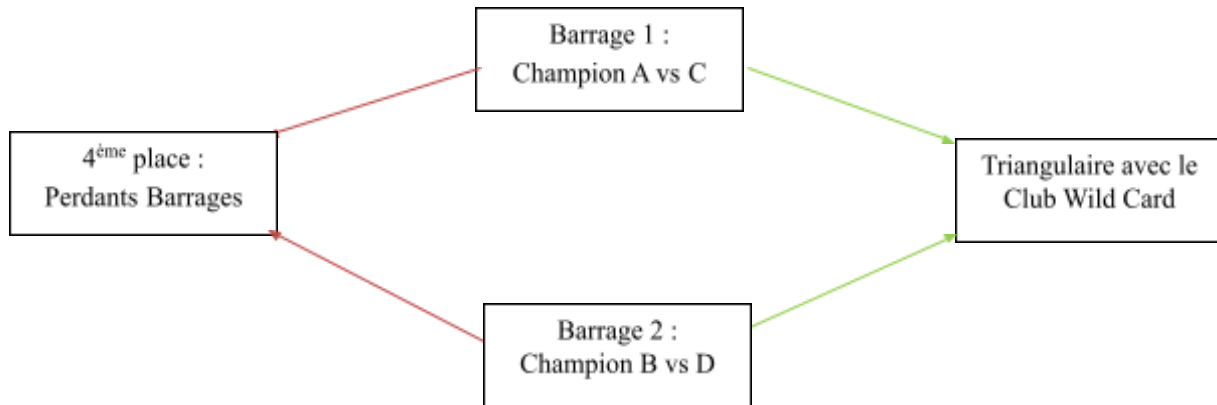
Les phases finales se dérouleront avec des matchs de 2*15 min.

Les confrontations des phases finales seront alors les suivantes :

- **Avec 2 clubs bénéficiaires de la wild card :**



- Avec 1 club bénéficiaire de la wild card :



- Sans wild card : ½ finales classiques

Champion Secteur A vs Champion Secteur C
Champion Secteur B vs Champion Secteur D

L'équipe gagnant la finale (ou la triangulaire le cas échéant) sera sacrée Championne de France « Régional » dans sa catégorie.

B. Règle spécifique Hommes

Par dérogation aux règles FIT, une équipe Hommes peut jouer avec 1 femme sur le terrain et avoir au maximum 3 femmes sur la feuille de match si son club n'a pas inscrit d'équipes Mixtes en Régional.

C. Descentes et montées

En division Régional Mixtes, aucune descente ou montée n'aura lieu entre National Mixtes et la division car une division National 2 s'intercalera entre ces deux divisions.

Cependant, les clubs de division Régional souhaitant accéder à la division supérieure pour la saison 2024/2025 donc :

- pour la catégorie Mixtes, en National 2
- pour la catégorie Hommes, en National

devront adresser un dossier de candidature motivée à la LNT au plus tard 15 jours avant la tenue des phases finales du SuperTouch. Ce dossier de candidature est réservé aux seules équipes qualifiées aux phases finales. Ce n'est pas le résultat seul qui comptera mais bien la qualité du dossier avec l'historique, le palmarès et l'objectif de chaque club.

Ce dossier sera étudié et la Direction de la LNT communiquera son feu vert ou non à la fin des phases finales.

Pour 2024/2025, une seule place sera disponible pour rejoindre la National 2 Mixtes et 2 places pour rejoindre la National Mo afin d'avoir 7 clubs dans chacune des divisions.

DIVISION ELITE FEMMES

La catégorie Femmes est régie d'abord par une division unique de brassage en 2023/2024. Cette catégorie est ouverte à tous les clubs féminins qui le désirent avec possibilité d'entente entre clubs **issus de la même Ligue Régionale**. Une entente s'entend entre deux clubs et toute autre composition devra recevoir l'approbation de la Direction de la LNT.

Il est possible pour un club d'inscrire deux équipes féminines dont une peut être en entente.

L'inscription d'une équipe féminine pourra se faire jusqu'au 31 Décembre minuit 2023 pour la saison 2023/2024.

1. Éligibilité des joueuses et joueurs

Toute licenciée Touch France née avant le 01/01/2012 peut participer dans la division Femmes.

2. Engagement de l'équipe

Pour valider la participation au championnat Femmes, le club doit adresser à Touch France un chèque de caution de 200 € par équipe (100 € par club dans le cas d'une entente) avant le 15 janvier 2024 et engager sa ou ses équipe(s) dans iClub au moins 2 semaines avant le début du championnat.

Le chèque de caution ne sera pas encaissé sauf dans le cas du forfait de l'équipe sur une journée.

3. Arbitrage

Chaque équipe engagée participe à l'arbitrage en fournissant un arbitre L1 validé licencié dans le club ou un club de l'entente.

Par exception, un club créé il y a moins de 2 ans (soit à partir de 2021/2022) pourra emprunter à un autre club un arbitre répondant au minimum demandé dans la division avec l'aide de son Directeur Technique Régional de l'Arbitrage.

Les arbitres liés aux équipes Femmes ne peuvent pas être choisis parmi les arbitres internationaux.

4. Doublons

Aucune contrainte n'est appliquée sur les joueuses sur la saison 2023/2024 : celles-ci peuvent jouer également en Mixtes, que ce soit en Régional, National ou Elite.

5. Formule sportive

5.1 Phase de qualifications

Il est envisagé une compétition à 16 équipes en 4 poules de 4 mais la formule sera adaptée selon le véritable nombre d'équipes engagées au 31/12/2023. La qualification se fera sur une seule journée pour la saison 2023/2024.

Deux titres seront décernés à la fin de la saison : Elite Femmes et National Femmes.

Seules les équipes clubs pourront aspirer aux phases finales de l'Elite Femmes Féminin ; les ententes pourront jouer au mieux le National Femmes.

La phase de qualification se jouera en 2*10 min dans la mesure du possible (cela dépendra cependant de la formule choisie) avec dans l'idéal un temps de jeu maximum de 100 minutes.

Chacune des équipes féminines s'engage à participer aux phases finales dans le cas de sa qualification, que les féminines doublent ou non en Mixtes.

5.11 Egalité

Dans le cas où une égalité se présenterait entre deux clubs ou plus, que ce soit dans la première phase ou la seconde, les critères suivants seront pris en compte pour les départager et dans cet ordre :

- o Plus grand nombre de victoires
- o Nombre de points championnat obtenus sur les confrontations directes entre les équipes concernées
- o Plus grande différence entre le nombre d'essais marqués et concédés sur les confrontations directes entre les équipes concernées
- o Plus grande différence entre le nombre d'essais marqués et concédés sur la totalité de la phase régulière
- o Plus grand nombre d'essais marqués dans la phase régulière.
- o Plus grand ratio entre : (le nombre d'essais marqués divisés par le nombre d'essais encaissés) x 100
- o Plus petit nombre de *sin bin*.

Si aucun des critères précédents ne permet de départager les équipes, la Direction de la LNT procéderait alors à un tirage au sort.

5.2 Phase finale

Les phases finales se dérouleront en matchs de 2*15 min.

Les 4 équipes 100% club les mieux classées selon la formule sportive adoptée seront qualifiées pour jouer les ½ finales Elite Femmes.

L'équipe gagnant la finale sera déclarée Championne de France Elite Femmes.

Les 4 premières équipes selon la formule adoptée n'étant pas qualifiées pour l'Elite Femmes joueront des ½ finales National Femmes, qu'elles soient en entente ou non.

L'équipe gagnant la finale sera déclarée Championne de France National Femmes.

AUTRES POINTS DE RÈGLEMENT

A Renforts entre divisions

La règle A.4 du chapitre **II Division Élite et National (Mixtes et Hommes)** ayant défini les possibilités entre Élite et National, ce point de règlement concerne plus particulièrement les clubs ayant une ou plusieurs équipes en Régional.

Un club ayant des équipes dans des divisions différentes dont une équipe Régionale a la possibilité de faire bouger ses effectifs entre les divisions selon les conditions suivantes :

- Uniquement d'une division inférieure vers une division supérieure (il n'est pas possible de faire jouer un homme National en Développement)
- Le retour en Régional n'est plus possible
- Dans la limite de 3 joueurs ou joueuses entre les journées
- Cette disposition n'est pas cumulable avec la règle des doublons Élite/National
- En référer à la Direction de la LNT au plus tard 72 h avant le ou les matchs concernés

Cette règle des renforts n'est applicable que sur la phase régulière mais peut être désormais appliquée à un changement de catégorie entre divisions.

B Numéros de maillots

Les effectifs de chacune des équipes engagées devront être communiqués au plus tard 1 semaine avant chaque journée ainsi que les phases finales avec les numéros de maillot.

Sans cette information dans les temps, la feuille du premier match de l'équipe ne sera remplie que lors de ce match et chaque minute de retard entraînera un essai de pénalité : au bout de 5 minutes, l'équipe fautive sera déclarée forfait.

Cette obligation réglementaire est applicable pour toutes les divisions et toutes les catégories.

C Doublons phases finales du SuperTouch

Pour les phases finales du SuperTouch, il ne sera pas possible pour un joueur ou une joueuse de jouer dans deux équipes (hors doublon autorisé entre Mixtes et Femmes).

D Mutations

Seules les mutations pour raisons professionnelles ou rapprochement familial seront considérées comme valables (sous réserve de présentation des justificatifs) et permettront de jouer avec un autre club que son club d'origine le SuperTouch.

Dans le cas d'une mutation vers un club de la même division, alors que le joueur concerné a participé à (au moins) une date avec son club d'origine, le club précédent doit donner son accord à Touch France pour que le joueur concerné puisse continuer le championnat avec son nouveau club.

Il n'y a aucune restriction si le joueur n'a participé à aucune date avec son club d'origine.

E Refus de montée (catégorie Mixtes)

Si un club en division inférieure refuse de monter deux saisons de suite, il ne pourra plus accéder aux phases finales du SuperTouch la saison suivante.

La place laissée vacante sera alors proposée au premier club non qualifié qui pourra sans pénalité la refuser. Dans ce cas, le premier club reléguable de la division supérieure conservera sa place pour la saison suivante dans cette division.

F Défection dans une catégorie

S'il s'avère que des places sont vacantes dans une division à la suite d'un changement de catégorie d'une équipe ou d'une autre raison, alors la place sera proposée en priorité à l'équipe reléguée éventuelle puis à des clubs de division inférieure répondant aux obligations réglementaires de la division concernée.

G Révision de choix de catégorie

Dans le cas où un club décide de changer de catégorie, sauf cas exceptionnel (comme la création d'une division supplémentaire ou un manque d'équipe dans la deuxième catégorie), ce club devra débiter la saison suivante en division Régional.

H Protection des joueurs

Suite au Conseil d'Administration de Touch France du 06 Mars 2024, le règlement du SuperTouch est modifié afin de renforcer la protection des joueuses et des joueurs lors des contacts non maîtrisés, que ce soit un attaquant ou un défenseur, notamment dans les phases de jeu sur la ligne d'essai.

Lorsqu'un joueur touche un autre joueur, intentionnellement ou non, avec ses genoux ou ses pieds, alors ce jeu dangereux sera systématiquement sanctionné par une exclusion temporaire (sin-bin). Un touché doit être maîtrisé et effectué avec les mains, même en cas de plongeon.

L'objectif principal de cette précision du règlement est de ne plus voir de plongeon genoux ou pieds en avant et donc d'améliorer la sécurité des joueurs dans son ensemble.

Plus précisément, sur la ligne d'essai, si un défenseur touche un attaquant avec ses genoux ou ses pieds avant que l'attaquant ne marque, alors un essai de pénalité sera accordé et le défenseur sera exclu temporairement (sin-bin). L'équipe qui a marqué engage.

Si un défenseur touche un attaquant avec ses genoux ou ses pieds après que l'attaquant a marqué, alors l'essai est accordé (situation normale) et le défenseur sera exclu temporairement (sin-bin). L'équipe qui a marqué engage.

La LNT encourage fortement les entraîneurs à informer leurs joueuses et joueurs de ce nouveau point de règlement et à travailler ce point à l'entraînement en collaboration avec les arbitres du club ou de la région.

I Utilisation de la vidéo

Suite au Conseil d'Administration de Touch France du 06 Mars 2024, le règlement du SuperTouch est modifié afin de clarifier les règles de contestation du score par une équipe, en particulier après que le match est terminé.

Dans un souci d'équité, tous les terrains n'étant pas filmés et la récupération des dites images n'étant pas garantie, aucune image vidéo (Touch France ou fournie par un particulier ou une équipe) ne pourra être utilisée pour contester le score d'un match, que ce soit pendant ou après le match.

Bonnes pratiques :

- dans la mesure du possible, avoir une personne de son équipe qui note les essais de chacune des équipes en notant le numéro de la joueuse ou du joueur qui a marqué et en notant le moment où l'essai a été marqué ;
- l'arbitre qui accorde l'essai est celui qui inscrit l'essai sur la feuille de match. Les équipes sont invitées à être vigilantes quant au fait que l'arbitre va bien noter l'essai sur la feuille de match.
- les feuilles de score ne sont pas confiées à une personne en dehors du corps arbitral. Par exemple, un arbitre qui n'officialie sur aucune rencontre peut venir aider une équipe arbitrale en tenant la feuille de score. Ainsi, il est fortement recommandé de ne pas confier de feuille de score à une personne qui n'a pas son L1 théorique d'arbitrage.
- vérifier le score à la mi-temps et noter le score de la mi-temps sur la feuille de match dans les emplacements prévus à cet effet.
- vérifier le score à la fin du match et noter le score de la 2nde mi-temps ainsi que le score final sur la feuille de match dans les emplacements prévus à cet effet.
- en tant que capitaine d'équipe, ne pas signer la feuille de match si vous n'êtes pas d'accord avec le score. L'équipe arbitrale du match doit régler le litige sur le terrain dès la fin du match. Un suivi en temps réel du score en notant les n° des joueuses et joueurs ainsi que le moment des essais permet de régler la quasi-totalité des litiges.
- l'équipe arbitrale ne signe la feuille de match qu'une fois que les deux capitaines ont signé. Leur signature atteste de leur conviction que le score noté sur la feuille de match est le bon.

Il est toutefois précisé que, comme la loi l'autorise, toute image vidéo peut être utilisée afin de traiter des problèmes d'agressions verbales, physiques ou morales.

J Non signature de feuille de match

Un capitaine qui n'est pas d'accord avec le score à la fin d'un match a la possibilité de ne pas signer la feuille de match, alors même que l'équipe arbitrale a fait tout ce qu'elle pouvait pour régler le litige. Le capitaine, sans que cela ne soit une obligation, peut éventuellement noter "réserve" en lieu et place de sa signature.

Tout comme les joueurs font des erreurs, les arbitres en font aussi et les erreurs de score en font partie, bien qu'ils soient garants de la bonne tenue du score. Une feuille de match signée par l'équipe

arbitrale est la preuve que celle-ci est convaincue que le score indiqué sur la feuille de match est le bon. La direction du tournoi, sauf à en avoir la preuve du contraire, considérera donc que le score indiqué sur une feuille de match signée par l'équipe arbitrale est le bon.

La direction du tournoi est libre de régler le litige par les moyens qu'elle veut mais, pour rappel, les images vidéos ne peuvent pas être prises en compte.

RECOMPENSES INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

A Trophée « Club de l'année »

En parallèle des titres de Champions de chaque division et pour chaque catégorie, il est instauré un trophée « Club de l'année ».

Ce trophée sera décerné au club ayant obtenu le plus de points sur les différentes compétitions organisées par Touch France lors de la saison, en incluant les résultats du SuperTouch Juniors.

Pour être éligible, le club doit participer dans au moins 3 catégories parmi : Femmes, Juniors, Mixtes et Hommes.

Chaque compétition nationale permettra de remporter un certain nombre de points selon le classement du club dans cette compétition et selon la catégorie où participe le club.

Chaque division et chaque catégorie bénéficiera d'un coefficient permettant de déterminer le nombre de points acquis selon le classement de chaque équipe.

A.1 Coefficients des divisions 2023/2024 :

- Elite Mixtes et Hommes + Femmes (phases finales) = 5
- National Mixtes et Hommes = 4
- Juniors (phases finales) = 3
- Régional (phases finales) = 2

Le classement final sera établi en fin de saison et le trophée décerné lors du SuperTouch si le club est présent ou lui sera remis lors d'un événement ultérieur.

A.2 Cas particuliers du STJ et de la division Elite Femmes

Pour le STJ et la catégorie Femmes, une entente entre clubs permettra au club le plus représenté de récupérer la totalité des points prévus tandis que les autres clubs de l'entente récupéreront la moitié des points prévus, à condition qu'au moins deux licenciés du club participent à l'entente.

Dans le cas où deux clubs sont majoritaires avec le même nombre de licenciés, ils récupéreront la totalité des points tous les deux.

Exemple 1 : 3 clubs composent l'entente féminine « Entente RGD » avec 10 joueuses au total. 6 sont d'un club A, 2 d'un autre club B et les 2 dernières d'un troisième club C. De plus seul le club A participe à au moins 3 catégories donc lui seul récupèrera des points selon son classement dans la compétition féminine.

Exemple 2 : dans l'« Entente RGD », les 3 clubs participent à au moins 3 catégories donc ils sont tous éligibles au classement du Club de l'année. Le club A récupère la totalité des points correspondant à son classement dans la compétition (par exemple 10 pts) et B et C, étant minoritaires mais ayant 2 joueuses dans l'entente, récupéreront 5 pts (10 divisés par 2)

Exemple 3 : l'« Entente RGD » est toujours composée de 6 joueuses du club A mais cette fois de 3 joueuses du club B et 1 joueuse du club C. Les clubs A, B et C sont éligibles tous 3 au classement du Club de l'année mais seuls A et B récupéreront des points car C n'a qu'une seule joueuse présente.

A.3 Divisions Elite et National Mixtes et Hommes

Les calculs des points figurent ci-après pour les divisions Elite et National :

Points équipe championne = Nombre d'équipe dans la division (ou la poule) * coefficient de la division+2

Points équipe 2^{ème} = Nombre d'équipe dans la division (ou la poule) * coefficient de la division – 2

Points équipe 3^{ème} = Nombre d'équipe dans la division (ou la poule) * coefficient de la division – 4

Points équipe 4^{ème} = Nombre d'équipe dans la division (ou la poule) * coefficient de la division – 6

Points équipe 5^{ème} = Nombre d'équipe dans la division (ou la poule) * coefficient de la division – 10

Points équipe 6^{ème} = Nombre d'équipe dans la division (ou la poule) * coefficient de la division – 12

Etc...

Classement Elite Mixtes	Points LNT	Classement National Mixtes	Points LNT
Champion	42	Champion	26
2 ^{ème}	38	2 ^{ème}	22
3 ^{ème}	36	3 ^{ème}	20
4 ^{ème}	34	4 ^{ème}	18
5 ^{ème}	30	3 ^{èmes} de poule	14
6 ^{ème}	28	4 ^{èmes} de poule	12
7 ^{ème}	26	5 ^{èmes} de poule	10
8 ^{ème}	24	6 ^{èmes} de poule	8
Classement Elite Hommes	Points LNT	Classement National Hommes	Points LNT
Champion	32	Champion	26
2 ^{ème}	28	2 ^{ème}	22
3 ^{ème}	26	3 ^{ème}	20
4 ^{ème}	24	4 ^{ème}	18
5 ^{ème}	20	5 ^{ème}	14
6 ^{ème}	18	6 ^{ème}	12

A.4 Catégorie Femmes

Le même type de calcul est fait mais pour l'attribution des points de l'équipe Championne Elite et donc des équipes suivantes, on ne prend en compte que le nombre d'équipes accédant aux phases finales soit 8.

Classement Femmes	Points LNT
Champion Elite	42

2 ^{ème}	38
3 ^{ème}	36
4 ^{ème}	34
Champion National	30
2 ^{ème}	26
3 ^{ème}	24
4 ^{ème}	22

Dans cette catégorie, les points récupérés par les équipes non qualifiées seront communiqués dès la formule sportive arrêtée mais débiteront à 18 pour descendre de 2 en 2.

A.5 Divisons Régional Mixtes et Hommes

Pour la division Régional, le nombre de points acquis sera déterminé en fonction de l'existence ou non de wild card et les écarts de points sont réduits par rapport aux divisions Elite et National. Comme pour les Femmes, les points du Champion sont déterminés par le nombre d'équipes accédant aux phases finales.

Classement Régional Mixtes	Points LNT avec 2 Wild Cards	Points LNT avec 1 Wild Card	Points LNT sans Wild Card
Champion	14	12	10
2 ^{ème}	12	10	8
3 ^{ème}	11	9	7
4 ^{ème}	10	8	6
5 ^{ème} phase finale	9	7	-
6 ^{ème} phase finale	8	-	-
2 ^{ème} Secteur	5	5	5
3 ^{ème} Secteur	4	4	4
4 ^{ème} Secteur	3	3	3
Éliminés Ligues	1	1	1

A.6 Catégories Juniors

Cette catégorie ne pouvant pas être prévue à l'avance quant aux nombres d'équipes présentes dans chaque classe d'âge : (U9, U12, U15 ou U18), le calcul est le suivant :

2 équipes	3 équipes	4 équipes	5 équipes	6 équipes	7 équipes	8 équipes	9 équipes	10 équipes	Etc ...
8	11	14	17	20	23	26	29	32	Etc ...
4	7	10	13	16	19	22	25	28	Etc ...
	5	8	11	14	17	20	23	26	Etc ...

		6	9	12	15	18	21	24	Etc ...
			5	8	11	14	17	20	Etc ...
				6	9	12	15	18	Etc ...
					7	10	13	16	Etc ...
						8	11	14	Etc ...
							9	12	Etc ...
								10	Etc ...

B Récompenses individuelles

Dans chaque catégorie des divisions Elite et National, des récompenses individuelles seront décernées sur la phase régulière (phases finales du SuperTouch exclues) :

- Meilleure marqueuse dans les catégories Mixtes et Femmes
- Meilleur marqueur dans les catégories Mixtes et Hommes
- Meilleure joueuse femme dans les catégories Mixtes et Femmes
- Meilleur joueur dans les catégories Mixtes et Hommes

Ces récompenses seront basées sur les feuilles de match de la phase régulière qui devront après chaque étape être adressées à la Direction de la LNT.

C Trophée "Arbitre du SuperTouch"

Lors de la phase finale du SuperTouch, un trophée sera également décerné à un arbitre, à la discrétion du Directeur Technique National des Arbitres ou de son représentant.

PROJECTIONS 2024/2025

En 2024/2025, une division National 2 sera créée pour la catégorie Mixtes (pour le moment, la catégorie Hommes n'est pas concernée). Les équipes classées aux 4èmes, 5èmes et 6èmes places de leur poule National 2023/2024 seront reversées en National 2 la saison 2024/2025. Elles seront rejointes par l'équipe postulant de Régional admis par la LNT.

Ainsi chaque division de chaque catégorie sera composée de 7 équipes, ce qui permettra un championnat aller/retour classique sur 3 dates.

En catégorie Mixtes et Hommes, le dernier d'Elite sera reversé en National la saison suivante tandis que le Champion National sera promu en Elite.

Les deux derniers de National Mixtes joueront en National 2 la saison suivante tandis que le Champion National 2 Mixtes et le finaliste malheureux seront promus en National.

Les deux derniers de National 2 seront reversés en Régional pour la saison suivante tandis que les 2 clubs postulant à la montée à partir de Régional et acceptés par la LNT joueront en National 2.

En catégorie Hommes, tout dépendra du nombre de candidats à la montée entre Régional et National ; le but étant de tendre ici aussi vers des divisions à 7 équipes. Dans le cas, où la catégorie regroupe 7 équipes Elite et 7 équipes National en 2024/2025, le même système de montée et descente que la catégorie Mixtes s'appliquerait.

Si les dossiers de candidature ne sont pas jugés suffisamment bons, la LNT se réserve le droit de ne pas promouvoir les clubs concernés, et ce, même si cela implique aucune montée.

De même, si le nombre de candidats est inférieur aux montées prévues, les clubs devant être relégués pourraient conserver leur place.